Niveau(x) d'enseignement : 3 Numéro EDUQ : 9570322
Centre d'intérêt : 240

Morin, Christiane.

Les comportements pacifiques au primaire : répertoire d'activités / [recherche et rédaction, Christiane Morin]. -- [Québec] : Direction de l'adaptation scolaire et des services complémentaires, c1994.
47 p. ; 28 cm.

Code : 9495-0343; 19-8003. Notes (part. bibliogr.) au bas des p.

ISBN 2-550-29716-4

Vedette(s)-secondaire(s) : Québec (Province). Direction de l'adaptation scolaire et des services complémentaires

Descripteur(s) : Violence • Prévention • Récréation • Activité d'apprentissage • Répertoire • Primaire (Ordre d'enseignement)

Identificateur(s) de sujet : Comportement pacifique • Respect

Destiné aux directions d'école et aux équipes-écoles, ce répertoire leur fournit une banque d'activités susceptibles de contrer la violence et de promouvoir l'acquisition de comportements pacifiques dans les écoles primaires. Ces activités sont regroupées selon qu'elles visent la sensibilisation à la problématique de la violence à l'école, le respect des règles de vie, la diminution de la violence aux récréations ou encore des groupes cibles. Pour chaque activité, on donne les renseignements suivants : objectifs, durée, déroulement, coût, avantages, commentaires, variantes.

LES COMPORTEMENTS PACIFIQUES *au primaire*

RÉPERTOIRE D'ACTIVITÉS

Québec

95-702-2

LES COMPORTEMENTS PACIFIQUES *au primaire*

RÉPERTOIRE D'ACTIVITÉS

Direction de l'adaptation scolaire et des services complémentaires (DASSC)

Recherche et rédaction
Christiane Morin

Supervision
Michel Leclerc, DASSC

Mise en pages
Lyne Trudelle, DASSC
Lise Matte, DASSC

Révision linguistique
Nicole Poulin

Les établissements d'enseignement sont autorisés à procéder, selon leurs besoins, à une reproduction totale ou partielle du présent document. S'il est reproduit pour être vendu, le prix de vente ne devra pas excéder le coût de la reprographie.

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 1994 - 9495-0345

ISBN 2-550-29716-4

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 1994

LES COMPORTEMENTS PACIFIQUES AU PRIMAIRE

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 1

SENSIBILISATION À LA PROBLÉMATIQUE DE LA VIOLENCE À L'ÉCOLE 3
- Semaine de la non-violence I 4
- Semaine de la non-violence II 6
- Semaine du respect 8
- Les artisans de la paix 11
- La boîte aux lettres 13
- Forum sur la paix 15
- Avec les yeux du coeur 17
- Activités éducatives avec thèmes 19
- Mascotte 20

RESPECT DES RÈGLES DE VIE 21
- Le club des admirateurs « Paix plus » 22
- Programme de bons comportements dans la cour de récréation 24
- Système de conséquences 26
- La charte des droits et des responsabilités des élèves 28
- Formation d'un conseil d'élèves 29

DIMINUTION DE LA VIOLENCE AUX RÉCRÉATIONS 31
- Structure particulière aux récréations 32
- Système de parrainage dans la cour de récréation 34
- La récréation positive 35

ACTIVITÉS POUR GROUPES CIBLES 37
- Groupes d'action respect 38
- Le thermomètre de la non-violence 40
- Projet de fabrication de papier 42
- Le parrainage 44
- Suivi au transport scolaire 45

CONCLUSION 47

LES COMPORTEMENTS PACIFIQUES AU PRIMAIRE

INTRODUCTION

But

Le but premier du présent répertoire est de fournir une banque d'activités visant à contrer la violence ou à promouvoir l'acquisition de comportements pacifiques dans les écoles primaires. Il s'adresse aux directions d'école et aux équipes-écoles désireuses de prévenir et d'enrayer le phénomène de la violence dans leur milieu.

Choix des activités

Toutes les activités proposées dans ce répertoire sont inspirées d'expériences qui ont été faites dans différentes écoles et dont on a recueilli la description au moyen d'une enquête téléphonique.

Les activités ont été choisies en fonction des critères suivants :

1. Les activités devaient viser à promouvoir la non-violence ou l'acquisition de comportements pacifiques.
2. Les activités devaient être destinées aux élèves des écoles primaires.
3. Les activités devaient avoir été conçues à l'école même.
4. Les activités devaient être réalisées au cours de l'année scolaire 1992-1993.

Les activités retenues ne sont pas toujours décrites ici de façon intégrale, mais elles sont souvent fusionnées avec d'autres lorsqu'elles leur sont similaires. C'est ainsi que nous vous proposons des variantes à l'intérieur de certaines activités.

Description des activités

Les activités sont décrites à partir des champs suivants :

- objectifs;
- durée;
- déroulement;
- coût;
- avantages;
- commentaires;
- variantes.

Il se peut cependant que certains champs n'apparaissent pas dans l'une ou l'autre des descriptions qui suivent.

Classement des activités

Afin de faciliter la consultation du répertoire, les activités ont été regroupées selon les besoins les plus fréquemment observés auprès des participants et des participantes à

l'enquête. Ainsi, les activités sont classées selon qu'elles visent la sensibilisation à la problématique de la violence à l'école, le respect des règles de vie, la diminution des actes de violence aux récréations ou des groupes ciblés. Bien que ce type de classement soit pratique, il présente le danger qu'on choisisse des moyens sans avoir au préalable défini les besoins des élèves[1].

Conditions de réussite

Il nous est apparu, au cours de l'enquête, que la réalisation de l'un ou l'autre des projets décrits dans le présent répertoire doit s'insérer dans une démarche de réflexion de l'équipe-école sur les besoins des adultes autant que sur ceux des élèves. De plus, l'engagement de la direction et celui de toute l'équipe-école sont un préalable indispensable à la réussite du projet. Enfin, pour augmenter les chances d'enrayer la violence, il est apparu important de se centrer davantage sur ses causes que sur ses manifestations[2].

1. Voir, au sujet des besoins des élèves : MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC. *Les services d'encadrement et de surveillance à l'école – Guide d'orientation*, Québec, 1989, p. 7 à 10.
2. Voir *Prévenir et contrer la violence à l'école...* notamment le troisième chapitre, sur les causes).

1

SENSIBILISATION À LA PROBLÉMATIQUE DE LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

Pour bien des jeunes, la violence se limite aux bagarres ensanglantées desquelles triomphent les héros musclés du petit écran, dont ils ou elles imitent parfois le comportement pour régler leurs propres conflits. Il en est peu qui y voient de la violence dans une parole blessante ou une bousculade.

Les projets décrits dans le chapitre qui suit ont comme objectif de tendre, à court, moyen ou long terme, à sensibiliser les élèves au phénomène de la violence qui les entoure. Ils visent à les faire réfléchir sur les répercussions de leurs paroles et de leurs gestes.

Ces projets proposent aux jeunes de faire une plus grande place au respect et à la tolérance dans les divers aspects de leur vie scolaire. Certains projets leur donnent même la possibilité de troquer leurs poings contre des moyens pacifiques de résolution de conflits.

Une mise en garde doit cependant être faite concernant la mise en œuvre exclusive de projets de sensibilisation de courte durée, comme le sont par exemple les semaines thématiques. Le danger qui guette ce type de projets est que la sensibilisation au problème de la violence sombre dans l'oubli une fois l'activité réalisée si aucun suivi n'est assuré.

SEMAINE DE LA NON-VIOLENCE !

Objectifs

- Sensibiliser les élèves au phénomène de la violence.
- Faire prendre conscience aux élèves qu'ils et elles vivent en société à l'intérieur de l'école.

Durée

La réalisation de l'activité s'échelonne sur une semaine.

Déroulement

Une semaine de la non-violence peut être lancée officiellement dans le gymnase ou dans une grande salle en présence d'une invitée ou d'un invité (par exemple la ou le psychologue de la commission scolaire), de la direction, de l'équipe école et des élèves. Ce lancement peut durer une trentaine de minutes.

Au cours du lancement, la personne invitée parle de la violence pendant cinq minutes. Puis les élèves de 6e année interprètent le leitmotiv de la semaine, dont les paroles sont composées, par exemple, par l'instituteur ou l'institutrice de 6e année et la musique par la professeure ou le professeur d'éducation musicale. Ce sont également des élèves de 6e année qui jouent la mélodie. Les répétitions pour l'interprétation et l'accompagnement de la chanson se font pendant les cours d'éducation musicale.

Tout au long de la semaine, le matin vers 11 h, les élèves de 6e année lisent à l'interphone des messages sur la non-violence qu'ils et elles ont composés à l'intérieur de leurs cours de français.

Chaque groupe participe à la décoration de l'école pour la semaine de la non-violence. Des banderoles et des dessins sont colorés par les élèves de l'éducation préscolaire et du premier cycle. Les élèves du deuxième cycle, pour leur part, s'occupent des affiches.

La semaine de la non-violence se clôture par un rassemblement général au gymnase. Cette fois-ci, ce peut être l'animateur qui entretient les élèves sur la non-violence. Les élèves de 6e année interprètent de nouveau le leitmotiv, cette fois en s'accompagnant. Le rassemblement se termine par le tirage d'un prix pour chaque classe afin de récompenser les élèves pour leur participation.

Coût

La réalisation du projet coûte environ 150 $. Ce montant sert à acheter le matériel pour la décoration et les cadeaux pour le tirage.

Avantages

- Ce projet favorise la participation de tous et toutes, direction, équipe école et élèves, et permet de faire une sensibilisation intensive sur le phénomène de la violence.
- Il donne également la possibilité de réaliser certaines activités à l'intérieur des cours : la composition et la correction des messages de non-violence dans les cours de français et la répétition du leitmotiv (interprétation et accompagnement) dans les cours d'éducation musicale.

Commentaires

- Organiser une telle semaine exige beaucoup de disponibilité de la part des personnes responsables.
- Il est difficile de trouver des personnes-ressources pour le lancement. Il faut

parfois faire plusieurs démarches pour en arriver à cette fin.

- Il importe que l'équipe-école mette en pratique ce qui est prôné durant la semaine de la non-violence, sinon les efforts de sensibilisation au problème de la violence ont peu de chances de porter fruit.

Variantes

- À l'occasion du lancement et de la clôture de la semaine, les personnes invitées peuvent entretenir les élèves de la violence sous différentes formes : monologue, humour.

- Les élèves pourraient participer à la composition des paroles et même de la musique du leitmotiv.

SEMAINE DE LA NON-VIOLENCE II

Objectifs

- Diminuer la violence sous toutes ses formes, à l'école et dans l'environnement.
- Sensibiliser les élèves aux différentes formes de violence.
- Amener les élèves à trouver des moyens pacifiques pour la résolution de conflits.

Durée

La réalisation du projet s'échelonne sur deux semaines, la première servant à préparer la semaine de la non-violence.

Déroulement

C'est au Comité de la semaine de la non-violence que revient la responsabilité d'organiser une telle semaine. Peuvent faire partie de ce comité l'animatrice ou l'animateur de pastorale, trois enseignantes ou enseignants, la directrice ou le directeur, la présidente ou le président du Comité d'école et la présidente ou le président d'un club social.

Le Comité de la semaine de la non-violence brosse d'abord les grandes lignes du projet, qu'il présente par la suite au personnel enseignant pour consultation. À la suite de cette consultation, différentes activités sont retenues.

Le projet de la semaine de la non-violence se déroule en deux temps : d'abord une semaine d'activités préparatoires, puis la semaine de la non-violence proprement dite. Voici un scénario possible pour les deux semaines.

Semaine d'activités préparatoires

Différentes activités ont lieu durant cette semaine préparatoire afin de mettre les jeunes, l'équipe école et les parents dans l'esprit de la semaine de la non-violence.

Les activités commencent en classe pendant les cours de français, alors que les institutrices ou les institutrices de chaque groupe donnent des sujets de composition sur le thème de la non-violence. Les sujets proposés sont la tolérance, la bousculade, la violence verbale et les relations entre les grands et les petits. Au premier cycle, les élèves écrivent de courtes pensées positives. Quant aux élèves de second cycle, elles et ils composent un texte sur un des sujets proposés.

Puis, des dessins, des banderoles, des slogans et des phrases clés ayant tous pour thème la non-violence sont placés un peu partout dans l'école. Une enseignante ou un enseignant se charge de l'affichage, tout en s'assurant de la collaboration du conseil d'élèves. Les dessins sont faits par des élèves de l'éducation préscolaire, les slogans et les phrases clés sont composés par des élèves des autres échelons.

Par ailleurs, une lettre est envoyée aux parents pour les informer de la tenue de la semaine de la non-violence ainsi que des activités qui s'y dérouleront, et pour leur faire part de la nécessité de leur appui dans le travail de sensibilisation à la non-violence qui se fait à l'école.

Au cours de la semaine préparatoire, une vidéocassette sur la violence est présentée aux membres du Comité d'école. Cette même vidéocassette est présentée aussi aux parents qui attendent de rencontrer l'enseignante ou l'enseignant de leur enfant pendant la remise des bulletins, des magnétoscopes ayant été placés dans les corridors. On offre également aux parents la possibilité d'emprunter la vidéocassette pour le visionnement du film à la maison.

Semaine de la non-violence

La semaine de la non-violence débute par la lecture à l'interphone, par les auteures ou auteurs mêmes, des meilleurs messages sur

la non-violence préparés la semaine précédente. L'émission des messages se fait deux fois par jour. Il revient à chaque instituteur ou institutrice de choisir le meilleur message ou le meilleur texte, selon le cycle, parmi les quatre meilleurs de son groupe. Chacun de ces messages alimente la discussion qui suit immédiatement son audition. Le temps accordé à la discussion varie entre cinq et quinze minutes, la durée de celle-ci étant laissée à la discrétion de l'enseignante ou de l'enseignant.

Au moment qui lui convient pendant la semaine, chaque groupe détermine des actions positives à accomplir durant l'année scolaire en cours.

Exemples :

- *en 1re année* : faire des efforts pour ne pas dire des mots désagréables ou méchants aux autres amis et amies de l'école;
- *en 2e année* : s'engager à s'expliquer calmement au lieu de rendre coup pour coup;
- *en 5e année* : appeler les autres par leur vrai nom.

Un droit de parole sur la violence et sur les moyens de la contrer a lieu pendant l'heure du dîner[1]. De plus, une conférence sur la violence dans les émissions de télévision est présentée aux élèves de second cycle, puis en soirée aux parents et à la communauté.

La semaine se termine par le tirage dans chaque groupe d'un gilet arborant l'image d'une mascotte à caractère pacifique.

Coût

Les coûts de la semaine de la non-violence sont payés par le prix d'entrée de deux dollars exigé des adultes pour la conférence en soirée.

Avantages

- L'organisation et la tenue d'une semaine thématique sur la non-violence ont l'avantage de rassembler plusieurs partenaires du milieu scolaire.
- Une telle semaine contribue à sensibiliser les jeunes au phénomène de la violence.

Variante

Sous la supervision de trois enseignantes ou enseignants, le conseil d'élèves aurait l'occasion de s'engager davantage dans l'organisation de cette semaine par la présentation de deux projets visant à sensibiliser les élèves à la non-violence : un *concours d'affiches* ayant pour thème la non-violence et une *activité de réflexion* sur la résolution de conflits. La participation à ces projets est libre.

Le *concours d'affiches* ayant pour thème la non-violence s'adresse à toutes et tous les élèves. Il consiste à dessiner sur une affiche ce que la non-violence représente pour soi. Le concours peut s'échelonner sur deux semaines. À la fin du concours, c'est au conseil d'élèves que revient la tâche de choisir l'affiche gagnante, laquelle sera exposée dans l'école.

L'*activité de réflexion* sur la résolution de conflits est une activité individuelle qui s'étend sur dix jours. Le thème de l'activité est « Je réfléchis avec ma tête plutôt qu'avec mes poings ». Pour les besoins de l'activité, on remet aux élèves désirant participer un calendrier comprenant les dix jours de l'activité. Chaque jour, les élèves sont invités à noter la solution pacifique adoptée pour régler un conflit. La formule utilisée est : « Au lieu de... j'ai fait... ». À la fin de chaque journée et à la toute fin de l'activité, l'instituteur ou l'institutrice peut prévoir quelques minutes de discussion, ce qui permet aux élèves d'échanger leurs idées sur ce qu'ils et elles ont écrit.

1. Pour plus de détails, se référer à la quatrième variante du projet *Forum sur la paix* (p. 18).

SEMAINE DU RESPECT

Objectif

Permettre aux élèves de pratiquer le respect dans les divers aspects de leur vie scolaire.

Durée

La réalisation du projet s'échelonne sur une semaine.

Déroulement

Pour organiser une semaine du respect telle qu'elle est décrite ci-dessous, il apparaît essentiel de former un comité organisateur dont la composition pourrait être la suivante : des enseignantes ou des enseignants et des élèves choisis dans les groupes de 3e à 6e année, à raison de deux représentantes ou représentants par groupe. Il s'agit d'élèves volontaires ou d'élèves dont les noms sont tirés au hasard dans les cas où plus de deux élèves par groupe sont intéressés à faire partie de ce comité.

Le comité se réunit deux à trois fois par semaine pendant les trois semaines précédant l'événement, et ce préférablement pendant l'heure du dîner afin de ne pas pénaliser les élèves qui utilisent le transport scolaire en fin de journée. Tous les membres dînent ensemble, puis discutent de la préparation du projet. Tout au long du processus de consultation au sein du comité, il importe que la parole soit donnée à chacune et à chacun afin que tous et toutes – particulièrement les plus jeunes et les plus timides – aient l'occasion de donner leurs idées. Une fois cette étape franchie, on peut alors passer à l'étape décisionnelle au moyen du vote.

Au cours de ces rencontres, le comité trouve d'abord un grand thème pour la semaine, lequel est formulé sous forme de slogan, par exemple : « Le respect, c'est super, mais il faut le faire ». Ensuite, les enseignantes ou les enseignants du comité demandent aux élèves de déterminer, à partir de leur quotidien à l'école, les sous-thèmes sur lesquels elles ou ils voudraient travailler pendant la semaine. Afin d'éviter d'alourdir la tâche des membres du comité, il est suggéré de s'en tenir à un sous-thème par jour. À titre indicatif, voici des exemples de sous-thèmes sur le respect qui touchent le quotidien des élèves :

1. respect dans les paroles;
2. respect des amis et amies;
3. respect des adultes;
4. respect dans mon travail;
5. respect dans les jeux.

Les sous-thèmes retenus sont répartis par échelon par les élèves du comité. Puis les représentantes ou les représentants de chaque groupe se réunissent pour préparer une courte réflexion sur le sous-thème associé à leur échelon. Ce travail se fait pendant les réunions et à la maison.

Le grand thème et les sous-thèmes sont affichés un peu partout dans l'école. Les membres du comité et les élèves de chacun des groupes participent à la confection des affiches. Chaque groupe a en fait la responsabilité de concevoir une affiche au regard du sous-thème qui a été choisi au départ par leurs représentantes ou leurs représentants au comité. La conception des affiches ne se fait cependant pas pendant les réunions.

Les enseignantes ou les enseignants du comité demandent également aux représentantes ou aux représentants de suggérer des activités qu'elles ou ils aimeraient vivre au cours de la semaine en rapport avec les sous-thèmes. À titre d'exemple, voici quelques activités déjà proposées par des élèves : la composition d'un leitmotiv, la tenue d'un concours de dessins, la confection d'affiches ou encore la présentation de sketches. Autant que possible, la semaine du respect doit être organisée en fonction des activités suggérées.

LES COMPORTEMENTS PACIFIQUES AU PRIMAIRE

Afin de permettre aux membres de l'équipe-école d'intégrer les sous-thèmes de la semaine à leur enseignement, les enseignantes ou les enseignants du comité préparent une pochette de suggestions à l'intention du personnel enseignant de chacun des cycles, dont voici quelques exemples :

- *En catéchèse* :
  préparation d'éléments pour animer une discussion.
- *En arts plastiques* :
  illustration, par les élèves, d'un des cinq sous-thèmes dans un concours de dessin.
- *En « savoir-écrire »* :
  suggestions de sujets de compositions sur le respect en fonction des sous-thèmes et conception de feuilles modèles avec en-tête pour chacun des sous-thèmes.
- *En « savoir-lire »* :
  préparation d'une pochette de lecture destinée aux élèves de chacun des cycles. Cette pochette comprend des textes sur le respect que les élèves lisent le soir à la maison et sur lesquels ils ou elles échangent leurs idées avec leurs parents. Les textes pour les élèves du premier cycle peuvent provenir d'un livre. Comme il est plus difficile de trouver des textes appropriés pour les élèves du second cycle, les enseignantes ou les enseignants du comité peuvent insérer dans la pochette de lecture des textes d'opinions sur le respect que les élèves de 6e année ont composés antérieurement.
- *En français oral* :
  (au second cycle seulement) lecture en classe, par les élèves, de leurs compositions sur le respect.

Enfin, on peut également faire parvenir aux parents une lettre afin de les informer de la tenue de la semaine du respect et de les inviter à discuter de respect avec leurs enfants.

La semaine du respect se déroule ainsi : à chacun des jours de la semaine est associé un sous-thème. Les représentantes ou les représentants au comité responsables du sous-thème du jour lisent à l'interphone, en début de journée, la courte réflexion qu'elles ou ils ont composée.

Pendant l'heure du dîner, dans une grande salle, en présence des autres, les élèves relisent la courte réflexion du matin, puis elles ou ils présentent un sketch[1] d'une durée de cinq minutes sur le sous-thème du jour qu'elles ou ils ont préparé en collaboration avec deux ou trois élèves de leur classe. La rencontre se poursuit par l'interprétation « *a cappella* » du leitmotiv, dont les paroles ont été composées par les membres du comité sur un air connu. Finalement, avant de quitter, une enseignante ou un enseignant du comité fait un bref retour sur le sous-thème de la journée. Le tout dure environ de sept à huit minutes.

Tous les jours de la semaine, les élèves de chaque groupe élisent une ou un des leurs qui se distingue par rapport au sous-thème de la journée et qui obtient un « diplôme ».

Tous les diplômés sont exposés dans la grande salle sur un tableau prévu à cette fin. Sont également exposés dans cette salle les œuvres des participants et participantes au concours de dessins tenu dans le cours d'arts plastiques ainsi que les textes sur le respect que les élèves ont composés pendant leur cours de français.

La semaine du respect se clôture dans la grande salle, en présence de toutes et tous les élèves, par la remise officielle des diplômes aux élèves méritants et par l'attribution d'un prix de cinq dollars aux gagnants et gagnantes du concours de dessins, soit une ou un élève par groupe que l'on choisit au hasard, la participation étant le seul critère de sélection. Ces remises ont lieu immédiatement après l'activité du midi prévues durant la semaine.

---

1. En raison du transport scolaire, des élèves ne peuvent s'exercer après les heures de classe. Afin de ne pas pénaliser ces élèves, les enseignantes ou les enseignants du comité s'offrent pendant l'heure du dîner pour superviser les répétitions.

Coût

Les coûts de réalisation de ce projet sont évalués à environ 100 $, soit 50 $ pour les prix du concours de dessins et 50 $ pour le matériel nécessaire à la confection des affiches (cartons) et des tableaux d'affichage (panneaux de styromousse) pour l'exposition des diplômes, des dessins et des compositions.

Avantages

- Une des principales forces de ce moyen d'action est l'engagement des élèves dans sa préparation et sa mise en œuvre. De plus, le fait que ce soient des élèves qui fassent des interventions sur le respect favorise la réception des messages chez leurs compagnons et compagnes. L'élection d'un élève méritant ou d'une élève méritante par ses semblables est également un atout intéressant.

- Ce projet permet l'intégration de plusieurs matières.

Commentaires

- L'organisation de ce genre d'activité exige beaucoup de temps de la part des enseignantes ou des enseignants qui font partie du comité. De plus, la supervision de la répétition des sketches pendant l'heure du dîner ajoute des réunions à leur horaire.

- La tenue d'une telle semaine peut causer des dérangements aux enseignantes et aux enseignants dans le déroulement des activités régulières. Pour le bon fonctionnement de cette semaine, il est donc essentiel de s'assurer de la collaboration de tout le personnel enseignant.

- Sans suivi, les efforts déployés pour réaliser ce type de projet ont peu de chances d'apporter les résultats escomptés.

- Trouver des textes sur le respect à la portée des élèves exige une recherche minutieuse.

Variantes

- La présence des élèves de 1re et de 2e année au sein du comité organisateur pourrait être enrichissante.

- L'air sur lequel le leitmotiv est composé pourrait être enregistré et joué au moment de l'interprétation du chant.

  Des élèves du second cycle pourraient jouer l'air du leitmotiv. Cette activité pourrait être intégrée au cours de musique.

LES ARTISANS DE LA PAIX

Objectif

Sensibiliser les élèves à la violence autour d'eux et d'elles.

Durée

La réalisation du projet s'échelonne sur toute l'année.

Déroulement

On informe les jeunes de la création d'un Club des artisans de la paix et des critères de sélection pour en devenir membres. Les critères de sélection sont établis par le Comité de la non-violence, composé de trois enseignantes ou enseignants de 3e année et de la directrice adjointe ou du directeur adjoint, et se définissent comme suit :

1. porter un intérêt à travailler sur la non-violence;
2. être capable de faire des présentations en classe;
3. recruter des membres;
4. imaginer trois activités d'émulation :
   - une pour Noël;
   - une pour Pâques;
   - une pour la fin d'année.

En tenant compte de ces critères, chaque groupe se choisit deux représentantes ou représentants qui sont regroupés par cycle. Il y a ainsi au sein du Club des artisans de la paix une section au premier cycle et une autre au second cycle. Une fois formé, le Club détermine avec le Comité de la non-violence les thèmes sur lesquels ils vont travailler.

Sous la supervision du Comité de la non-violence, chaque section se rencontre toutes les deux semaines pendant l'heure du dîner. La rencontre dure une heure et demie. Tous les membres dînent ensemble. Au cours de la rencontre, on décrit une forme de violence à partir d'une mise en situation donnée (c'est le Comité de la non-violence qui se charge de trouver la mise en situation).

On demande ensuite aux élèves de se mettre dans la peau de la personne agressée et dans celle de l'agresseur. On leur demande également comment elles ou ils auraient réagi dans la même situation. Enfin, on demande aux élèves de suggérer des solutions de rechange pacifiques pour régler le conflit en question.

Après la rencontre, les élèves disposent d'une semaine pour présenter, à l'aide de leur institutrice ou de leur instituteur, la démarche vécue au sein du Club. La présentation, qui dure une heure de cours, se termine par une réflexion sur le sujet, que chaque élève doit faire à la maison et que les parents doivent signer.

En cours d'année, si besoin est, le Club peut grossir ses rangs en accueillant une personne élue de plus par groupe. À la fin de l'année, chaque membre du Club recrute un membre dans une autre école primaire. À cette occasion, un grand rassemblement est organisé.

Aux temps forts de l'année (à Noël, à Pâques, à la fin de l'année), on organise des activités spéciales; ex. : à Noël, on fait tirer cinq chandails avec le nom du Club des artisans de la paix.

Coût

Moins de 100 $ sont nécessaires à la réalisation du projet. Cet argent sert à acheter les cadeaux que l'on fait tirer à l'occasion des activités spéciales.

Avantages

- Le projet rehausse l'image de l'école et crée une solidarité au sein de l'équipe-école.

- De plus, il permet d'établir une meilleure communication avec les élèves.

Commentaires

- Il faut donner suffisamment de temps aux membres du Club. Comme l'intérêt des membres envers les activités du Club croit en fonction du temps qu'on leur accorde, leur intérêt sera plus grand si on leur accorde plus de temps.

- L'attribution d'un budget plus important pour un tel projet permettrait aux responsables d'organiser plus d'activités.

1 LA BOÎTE AUX LETTRES

Objectif

Permettre aux élèves et à leurs parents de livrer leurs émotions par l'entremise du courrier et favoriser ainsi une meilleure communication.

Durée

La réalisation du projet s'échelonne sur quinze semaines.

Déroulement

La réalisation de ce projet suppose l'installation, pendant quelques mois, de deux boîtes aux lettres de fabrication artisanale et fermées à clé dans deux endroits bien en vue de l'école. Dans les jours qui suivent l'installation, les parents qui sont les instigateurs du projet se chargent de visiter chacune des classes pour informer les élèves de l'utilité de ces boîtes.

Ils leur expliquent que les boîtes servent à recueillir leurs lettres et même celles des parents qui désirent exprimer leurs émotions, et ce, quelles qu'elles soient : une peine, une peur, ou tout simplement une joie. Ces parents les invitent à utiliser ce service pour communiquer, anonymement ou non, ce qu'elles ou ils ressentent à la personne-ressource en travail social ou en psychologie, que l'on appelle « génie de la boîte », ou à toute autre personne, que ce soit à ses parents, à son enfant, ou encore à un membre de l'équipe école.

Il importe de bien faire comprendre aux élèves que les boîtes aux lettres ne constituent pas un service de courrier interne par lequel elles ou ils peuvent écrire pour un motif autre que celui de l'expression de leurs sentiments, comme, par exemple des cartes d'invitation à une fête.

C'est la personne-ressource en travail social ou en psychologie qui se charge de recueillir et de distribuer le « courrier ». Cette personne prend soin de répondre personnellement à chacune des lettres signées qui lui sont adressées. Elle mentionne aux signataires qu'elle partage leurs émotions et, lorsqu'elle le juge nécessaire, donne des conseils afin d'améliorer leur situation. Pour ce qui est des lettres anonymes, la personne-ressource y répond par l'entremise du journal de l'école.

Quant aux autres destinataires des lettres, elles ou ils peuvent répondre à l'élève par le service de la boîte aux lettres.

Coût

La réalisation du projet ne coûte rien. Les boîtes aux lettres peuvent être fabriquées avec du matériel déjà existant à l'école.

Avantages

- Ce projet donne une occasion aux élèves et à leurs parents d'exprimer ce qu'elles ou ils vivent. Il leur donne également une occasion de s'arrêter pour prendre le temps de réaliser la situation à laquelle elles ou ils font face.
- Le cas échéant, ce projet permet aux enfants d'exprimer leurs états d'âme à une personne étrangère sans crainte de se faire juger et sans crainte de perdre la confiance des êtres qui leur sont chers.
- Enfin, le service de boîte aux lettres donne de l'importance aux enfants.

Commentaires

- Ce type de projet peut amener des situations particulières touchant à la confidentialité. Dans les cas de lettres faisant état d'abus physiques ou sexuels, la personne ressource ou tout membre du personnel de l'école à qui est destinée la lettre se voit, selon la loi, dans l'obligation de signaler le cas à la Direction de la protection de la jeunesse.

- La publicité du service de boîte aux lettres ne doit pas se limiter à la semaine de lancement. Elle doit se faire tout au long du projet, sans quoi le service de boîte aux lettres risque de tomber dans l'oubli.

- Ce moyen d'action ne convient pas à tous les enfants. Par conséquent, il importe de prévoir d'autres activités, tels des ateliers d'expression dans les classes, ou des dîners causeries, pour favoriser la communication.

Variante

Un service d'écoute pourrait également être une aide précieuse pour les élèves qui désirent livrer leurs émotions. Ce service, que peuvent assurer les responsables de pastorale scolaire, permet aux élèves d'être entendus, écoutés, soutenus et accompagnés dans leur vie émotive et affective. Il leur permet d'apprendre à nommer également leurs émotions, à en parler et à chercher une manière positive de réagir. De plus, le service d'écoute favorise chez eux et chez elles, la prise en charge de leur croissance personnelle.

En dépit du fait que ce service n'est pas assuré par des spécialistes, il permet tout de même aux jeunes de se confier, d'apprendre à vivre plus confortablement avec leurs émotions et à s'orienter vers des pistes de solutions qui sont à leur portée.

FORUM SUR LA PAIX

Objectif

Amener les élèves à être responsables de leurs actes.

Durée

Le forum sur la paix est une activité à court terme qui dure quatre jours.

Déroulement

Le forum sur la paix a lieu pendant l'avant-midi durant quatre jours à l'auditorium de l'école et y participent des élèves de 3e à 6e année, deux groupes à la fois, afin de favoriser les discussions. Chaque groupe est jumelé à un groupe d'un autre échelon : les élèves de 3e année rencontrent les élèves de 5e année, et les élèves de 4e année rencontrent ceux et celles de 6e année.

Pour les besoins du forum, différentes personnes de l'école ou de la commission scolaire, tels la conseillère ou le conseiller pédagogique, l'animatrice ou l'animateur de pastorale, et la directrice ou le directeur, formulent une douzaine de mises en situation (thèmes) qui ont un lien direct avec le quotidien des élèves, en prenant soin de trouver des situations qui rejoignent les élèves de tous les échelons. Ces mises en situation sont soumises au Comité de la non-violence[1], au conseil d'élèves et aux membres de l'équipe-école. Elles sont ensuite présentées dans chacun des groupes avant la tenue du forum afin d'y préparer les élèves.

À l'occasion de cette préparation, les élèves de chaque groupe doivent choisir une mise en situation parmi celles qui leur sont proposées. Elles ou ils doivent ensuite se poser les questions suivantes :

1. Est-ce une situation que je subis ?
2. Est-ce une situation que je provoque ?
3. Qu'est-ce que je pourrais faire pour que ça se passe autrement et pour que ce soit satisfaisant pour moi ?

Au moment du forum, les élèves sont disposés de façon à éviter que les élèves d'en arrière se sentent isolés et exclus. La directrice ou le directeur anime la discussion, et la présidente ou le président du conseil d'élèves la poursuivent en apportant le micro à toute ou à tout élève désirant s'exprimer.

Au début du forum, les représentantes ou les représentants du conseil d'élèves de chacun des deux groupes jumelés font un compte rendu de ce qui s'est dit dans leur groupe concernant le travail de préparation. Par la suite, l'animatrice ou l'animateur donne la parole aux élèves qui désirent s'exprimer sur les thèmes discutés en classe. Dirigés par l'animatrice ou l'animateur, les élèves seront également amenés à trouver des solutions pacifiques aux différents problèmes soulevés.

Le forum dure une heure. Il est enregistré sur cassette audio et transcrit. La transcription est envoyée aux parents si ceux-ci n'ont pu participer au forum.

Avantages

- Les mises en situation sont bâties à partir du quotidien des élèves de l'école et le travail de préparation en classe augmente les chances de réussite de la discussion.
- Le jumelage des groupes, restreignant le nombre de participantes et de participants, favorise la participation des élèves à la discussion, particulièrement des élèves plus timides.

1. Le Comité de la non-violence est composé de parents du Comité d'école, d'enseignantes ou d'enseignants, d'une conseillère ou d'un conseiller pédagogique et de la direction de l'école.

Commentaire

L'échange d'opinions entre les groupes qui n'ont pas choisi le même thème peut être difficile. Il y a alors un danger que l'animatrice ou l'animateur prenne trop de place.

Variantes

- La discussion pourrait être encore plus enrichissante si la même mise en situation était retenue par les groupes qui se rencontrent.

- La discussion pourrait être enregistrée sur cassette vidéo, laquelle pourrait être offerte aux parents qui désireraient l'emprunter.

- Le forum pourrait se tenir à l'intérieur d'un même groupe.

- Un droit de parole pendant l'heure du dîner, animé par une enseignante ou un enseignant et une animatrice ou un animateur de pastorale est un projet de moins grande envergure, mais qui donne tout de même l'occasion à des élèves d'échanger leurs points de vue sur la non-violence et de trouver des moyens pour contrer la violence sous toutes ses formes. Ce droit de parole s'adresse à une quarantaine d'élèves de 1re à 6e année, à raison de trois élèves par groupe délégués par les institutrices et les instituteurs. Pour animer le droit de parole, les animatrices ou les animateurs s'appuient sur un questionnaire préparé à cet effet et conçu à partir de questions tirées d'un questionnaire du cours de morale.

AVEC LES YEUX DU COEUR

Objectif

Mettre un terme à la violence ou du moins en diminuer les conséquences.

Durée

« Avec les yeux du *coeur* » est un projet à long terme qui s'échelonne sur quelques années.

Déroulement

« Avec les yeux du coeur » est le thème d'un projet éducatif axé sur la non-violence. Ce projet comprend quatre étapes, lesquelles ne correspondent pas à celles du calendrier scolaire. Chaque étape comporte un thème : le thème de la première étape est la *connaissance de soi*, celui de la deuxième étape, la *connaissance du milieu*, celui de la troisième étape, *défis à relever*, et enfin, celui de la quatrième étape, *bâtir l'avenir*.

Afin de bien exploiter chacune des étapes de ce projet, il est suggéré de prévoir environ une année scolaire pour mener à bien chacune d'elles.

La mise sur pied d'un tel projet nécessite la formation d'un Comité de la non-violence, qui est composé, par exemple, de la directrice ou du directeur, d'une enseignante ou d'un enseignant, de parents et de l'animatrice ou de l'animateur de pastorale.

Ce comité prépare, pour les enseignants et les enseignantes, un cahier d'animation comprenant des activités adaptées à chacun des cycles (ex. : visionnement de vidéocassettes, exercices de connaissance de soi) afin de leur permettre d'intégrer les différentes étapes du projet à leur enseignement. Les activités sont d'une durée approximative de trente minutes.

Le Comité de la non-violence confectionne également un tableau que l'on place dans le hall d'entrée de l'école. Le tableau est en fait un élément visuel progressif sur le thème de la non-violence. On y voit des jeunes et des adultes marchant ensemble vers un monde meilleur. Des panneaux de formes variées portant le nom des valeurs *amour*, *paix*, *respect* et *justice* jalonnent la route.

Avec la collaboration d'un parent musicien, de l'animatrice ou de l'animateur de pastorale et de leur enseignante ou enseignant, les élèves de 5e et de 6e année composent le leitmotiv du projet éducatif. Un groupe compose le refrain, et les quatre autres composent chacun un couplet. Aux quatre couplets correspondent les thèmes des quatre étapes.

L'activité de composition se déroule pendant les cours de français, à raison de deux rencontres par groupe. Une fois les paroles composées, le parent musicien, en collaboration avec des élèves, les met en musique. Puis la chanson est enregistrée sur cassette audio.

Le projet éducatif est lancé officiellement au début de l'année. Le lancement, d'une durée de trente minutes, se fait en deux temps : en présence des élèves du premier cycle d'abord, puis en présence des élèves du second cycle. La présentation du projet se fait sous forme de saynètes composées et jouées par des parents, en rapport avec les valeurs proposées dans le matériel visuel.

Chaque étape du projet fait également l'objet d'un lancement. À cette occasion, l'animatrice ou l'animateur de pastorale rencontre tous les groupes et leur présente le thème de l'étape par une activité de lancement, comme le visionnement d'une vidéocassette sur la non-violence suivi d'une discussion.

Puis, ce sont les institutrices ou les instituteurs qui prennent la relève à l'aide du cahier d'animation préparé par le Comité de la non-violence. Chaque enseignante ou enseignant est libre d'utiliser ce cahier comme il lui convient.

Le matériel visuel progressif sert d'appui à la démarche pédagogique. Par l'entremise d'activités suggérées dans le cahier d'animation, les élèves peuvent le compléter en y ajoutant des éléments adaptés aux différentes étapes.

Coût

La réalisation du projet coûte une centaine de dollars.

Avantages

- « Avec les yeux du coeur » est un projet à long terme permettant de développer un esprit de non-violence au sein de toute l'école. Il contourne ainsi le danger que représentent les activités ponctuelles, c'est-à-dire celui de paraître déconnectées du reste de la vie de l'école.
- La réalisation de ce projet crée une solidarité entre les membres du Comité de la non-violence.
- La composition des paroles du leitmotiv est intégrée à l'enseignement du français et favorise la participation des élèves.

Commentaires

- La participation au Comité de la non-violence s'ajoute à la tâche habituelle des enseignants et enseignantes. De plus, en raison de l'heure des réunions, aucun ou aucune élève ne fait partie du Comité.
- Intégrer les activités du projet à l'enseignement ordinaire demande de l'habileté.

Variantes

- Dans le but de contribuer à créer un esprit de non-violence au sein de toute l'école, on pourrait intégrer le thème de la non-violence aux activités parascolaires.
- La présence d'une ou d'un psychologue dans le Comité de la non-violence serait un atout appréciable.
- En dépit de l'absence des élèves dans le Comité de la non-violence, celles-ci et ceux-ci pourraient tout de même être consultés par l'entremise du conseil d'élèves. La directrice ou le directeur pourrait agir à titre d'intermédiaire entre le Comité de la non-violence et le conseil d'élèves.

ACTIVITÉS ÉDUCATIVES AVEC THÈMES

Objectif

Développer chez les élèves l'habileté à vivre et à apprendre avec les autres.

Durée

La réalisation du projet s'échelonne sur toute l'année.

Déroulement

En début d'année, sept à huit thèmes sont choisis par le conseil d'école en relation avec un des objectifs du projet éducatif, soit le respect de soi et des autres. Parmi ces thèmes, on trouve, par exemple :

1. je t'accueille comme tu es : dans mon club;
2. je t'accueille comme tu es : en partageant mes jeux;
3. je t'accueille comme tu es : par mon sourire;
4. je t'accueille comme tu es : avec les différences;
5. je suis un champion, ou une championne, du civisme;
6. la politesse, c'est bien meilleur.

Chacun de ces thèmes est présenté en classe au début de chaque mois (ou toutes les six semaines, selon la période de l'année). Chaque institutrice ou instituteur l'exploite à sa façon et le temps qu'il ou elle y consacre est laissé à sa discrétion. Cependant, à l'occasion de l'assemblée générale mensuelle, les enseignantes et les enseignants échangent leurs commentaires sur les moyens qu'ils ont adoptés pour illustrer le thème, et cela tient lieu de guide pédagogique.

Durant le mois, l'institutrice ou l'instituteur saisit toutes les occasions pour relancer le thème. Par le moyen d'une lettre, on fait parfois appel à la collaboration des parents à la maison lorsque les élèves semblent moins réceptifs à un thème en particulier. Les parents sont d'ailleurs mis au courant des thèmes exploités par l'entremise du journal de l'école, ou d'une communication périodique (aux deux mois, environ).

À la fin du mois, on choisit dans chacun des groupes une ou un élève qui se distingue par son habileté au regard du thème exploité. Ces élèves sont élus par les autres élèves ou désignés par l'institutrice ou l'instituteur. La photo des élèves méritants apparaît sur le tableau d'honneur de l'école avec le thème du mois et elle apparaît également dans le journal de l'école s'il y a lieu. Un club social de la région choisit au hasard quelques élèves méritants, qu'il récompense de différentes façons : déjeuner, réception munir pale, voyage.

Avantages

- Comme il s'agit d'un moyen d'action intégré au projet éducatif, il a l'avantage de ne pas être déconnecté des autres activités.
- La mise en œuvre de ce moyen d'action nécessite la collaboration de l'équipe-école, des élèves et des parents.

Commentaires

- Il est difficile de voir rapidement des résultats concrets puisqu'il s'agit d'un travail à long terme.
- Les attitudes positives concernant le thème du mois tendent parfois à diminuer quand le thème est passé, d'où la nécessité de faire des relances.
- Les enseignantes et les enseignants manquent parfois de temps en assemblée générale mensuelle pour échanger leurs idées sur les moyens à prendre pour illustrer l'un ou l'autre des thèmes.

MASCOTTE

Objectifs

- Prévenir la violence.
- Faire réfléchir les élèves sur leurs gestes et leurs paroles.
- Proposer la tolérance là où il n'y a pas de place pour la compréhension.

Durée

La réalisation du projet s'échelonne sur toute l'année.

Déroulement

La mise en place de ce projet débute par la création d'une mascotte à grosse tête et à petits bras, qui est l'antithèse du héros à gros bras qui règle tout par la force. Cette mascotte au grand coeur est habillée de couleurs pastel. La réalisation de ce projet demande la participation d'un ou de plusieurs parents, selon leur disponibilité, afin de porter le costume de la mascotte et de la faire parler.

La mascotte rencontre les élèves en groupe à chaque étape dans le but de promouvoir un comportement différent. Elle les rencontre ainsi quatre fois par année.

Mais la mascotte peut revenir à d'autres occasions, selon les besoins. Les élèves peuvent même la rencontrer individuellement et lui parler lorsqu'elle circule dans les corridors ou dans la cour de récréation.

Les enseignants et les enseignantes préparent des activités destinées à promouvoir la non-violence en fonction des besoins de leurs élèves. À cette occasion, la mascotte peut être invitée dans la classe.

La mascotte remet également des « diplômes » aux élèves qui se sont améliorés à divers points de vue.

Coût

Il faut prévoir environ 125 $ pour la création du costume de la mascotte.

Avantages

- La création d'une mascotte, qui devient rapidement une « idole », rejoint les enfants.
- Les messages véhiculés par la mascotte sont acceptés beaucoup plus facilement que s'ils étaient émis par d'autres personnes de l'école.

Commentaire

Le mythe de la mascotte peut être entretenu à la condition qu'il n'y ait pas d'élèves de deuxième cycle dans l'école. Le pouvoir qu'exerce la mascotte sur les enfants de la maternelle et sur les élèves du premier cycle ne serait probablement pas aussi fort sur les élèves du second cycle.

Variantes

- Au début de chaque semaine, la mascotte fait parvenir aux élèves du premier cycle un message de non-violence écrit sur une feuille photocopiée. Sur cette feuille sont écrites des phrases comme :

  La non-violence est l'arme des gens forts.

  ou encore :

  À la récréation, que je joue au hockey, que je glisse ou que je m'amuse autrement, je fais attention aux autres afin d'éviter de les blesser.

  L'institutrice ou l'instituteur affiche ces messages en classe et les exploite avec ses élèves.

- La mascotte répond également au courrier que les élèves lui font parvenir. De plus, elle se présente occasionnellement dans la cour de récréation pour participer avec un groupe à un des jeux organisés.

2

RESPECT DES RÈGLES DE VIE

L'école est une petite société régie par des règles. Très tôt, les élèves apprennent qu'ils doivent respecter ces règles, faute de quoi, ils et elles se verront imposer des sanctions.

Plus les élèves se sentiront proches du processus d'élaboration des règles, plus ils seront portés à les respecter. Leur participation à l'élaboration des règles les inciteront donc à adopter de bons comportements, en plus de leur apprendre à prévoir les conséquences de leurs actes.

Les projets qui suivent proposent différentes façons d'appliquer les règles de vie à l'école, mais ils visent tous à établir et à maintenir une relation de qualité entre les élèves et les gens qui les entourent à l'école.

LE CLUB DES ADMIRATEURS « PAIX PLUS »

Objectifs

- Sensibiliser les élèves aux différentes formes de violence.
- Leur apprendre à prévoir les conséquences de leurs actes.

Durée

La réalisation du projet s'échelonne sur toute l'année.

Déroulement

Avant de mettre sur pied ce projet, il faut d'abord former un Comité *Paix plus*, lequel peut être composé d'une ou d'un psychologue, d'une psychoéducatrice ou d'un psychoéducateur et de sept élèves de 6e année choisis par voie de candidature à la fin de l'année scolaire précédente. Le rôle de ce comité est de sensibiliser les élèves à la non-violence par des messages à l'interphone ou au moyen d'affichas, et de conseiller la direction au sujet des activités de récompense.

À la fin de l'année scolaire précédente, la directrice ou le directeur informe toutes et tous les élèves de 5e année des objectifs du Comité *Paix plus*, puis elle ou il demande à celles et ceux intéressés de soumettre leur candidature par écrit. Les demandes font l'objet d'une sélection, qui est effectuée par la ou le psychologue et par la direction.

Le lancement du Club des admirateurs *Paix plus* se fait en septembre. Chaque élève reçoit et remplit un formulaire d'inscription lui donnant droit à une carte de membre.

Le principe du projet du Club des admirateurs *Paix plus* est de récompenser par des activités les élèves qui ont adopté des comportements pacifiques au cours des trois dernières semaines. Pour pouvoir participer à ces activités, il ne faut pas que la carte de membre ait été perforée plus de quatre fois pour des comportements violents.

En fait, chaque fois qu'une ou un élève adopte un comportement violent, son institutrice ou son instituteur poinçonne sa carte une ou deux fois selon la gravité du comportement. Tout membre du personnel de l'école témoin d'un comportement violent d'une ou d'un élève de même que les élèves qui en sont victimes peuvent signaler ce comportement à l'institutrice ou à l'instituteur.

Une activité est organisée toutes les trois semaines pour les élèves dont la carte n'a pas été perforée plus de quatre fois. Ces activités, qui durent une heure de cours, sont suggérées par le Comité *Paix plus* et choisies par la direction. Elles varient d'une fois à l'autre (ex. : jeux, film, tirage, disco avec orchestre pour les élèves de second cycle).

Au moment de l'activité, les élèves se rendent à la salle prévue à cette fin. À l'entrée de la salle, elles ou ils présentent à la directrice ou au directeur leur carte de membre en guise de laissez-passer. Si leur carte de membre a été perforée cinq fois, elle est confisquée et l'accès à la salle leur est interdit. Elles ou ils sont par conséquent privés de l'activité. Une fois la vérification des cartes terminée, les élèves non admis sont regroupés dans une classe pendant le déroulement de l'activité et, sous la surveillance d'une enseignante ou d'un enseignant, font du travail scolaire préparé à l'avance par les institutrices et les instituteurs.

Les élèves qui ont perdu leur carte de membre en raison de leur comportement ont la possibilité d'en obtenir une nouvelle, laquelle sera cependant d'une couleur différente de la carte initiale.

À la fin de l'année, on organise une mini-croisière pour les élèves qui ont eu moins de cinq comportements violents dans l'année.

Dans l'esprit du projet *Paix plus*, on signale, à chaque étape, les élèves qui se sont démarqués par leur comportement pacifique, c'est-à-dire les élèves dont la carte n'a pas été perforée une seule fois. Ces élèves signent un immense bermuda, confectionné par un parent et accroché sur un des murs de l'école. La signature fait suite à la signature d'un immense t-shirt au cours de l'année précédente. Dans les années à venir, on peut fabriquer une mascotte *Paix plus* avec le t-shirt et le bermuda. La signature du bermuda se fait par échelon en présence des groupes de cet échelon.

Toujours dans l'esprit du projet, des élèves du Comité *Paix plus* livrent, tout au long de l'année, des messages de sensibilisation à la non-violence au moyen de l'interphone et d'affiches dans les corridors.

Coût

La réalisation des activités de récompense coûte environ 1 200 $.

Avantages

- La formation du Comité *Paix plus* à la fin de l'année précédente permet de commencer la réalisation du projet dès septembre.
- Les élèves sont considérés comme des partenaires en faisant partie du Comité *Paix plus*.
- Le projet permet de sensibiliser les élèves et l'équipe-école au problème de la violence. Il permet également un changement d'attitudes chez les jeunes en général.

Commentaires

- Le système de la carte perforée n'est pas suffisant pour apprendre aux élèves à régler leurs conflits. Être privés de l'activité à la fin de chaque étape ne change pas le comportement des élèves. Il faudrait exploiter davantage l'acquisition de comportements pacifiques.
- Le système de la carte perforée peut favoriser la dénonciation chez les élèves.

Variantes

- Une autre piste intéressante pour la réalisation du projet serait la participation des élèves des autres groupes au sein du Comité *Paix plus*.
- Un travail de réflexion pourrait remplacer le travail scolaire prévu pour les élèves privés de l'activité. Cette réflexion consisterait à répondre aux questions suivantes :

1 Qu'ai-je fait ?

2 Pourquoi l'ai-je fait ?

3 Comment est-ce que je me sens ?

4 Que pourrais-je faire à l'avenir et pourquoi ?

Ce travail de réflexion serait signé par l'élève, la direction, l'enseignante ou l'enseignant, et les parents. Avant l'espace prévu pour la signature des parents, on pourrait ajouter : « J'ai parlé avec mon enfant de la situation et de ce qu'il ou elle a vécu ».

Après signature, chaque élève rapporterait le travail à la direction. Dans le cas de non-retour du travail, l'élève devrait rencontrer la directrice ou le directeur devant qui il lui faudrait téléphoner à ses parents.

PROGRAMME DE BONS COMPORTEMENTS DANS LA COUR DE RÉCRÉATION

Objectif

Inciter les élèves à adopter de bons comportements dans la cour de récréation.

Durée

La réalisation du projet s'échelonne sur toute l'année.

Déroulement

Le principe est d'accorder une activité de privilège aux élèves qui n'ont pas obtenu de *fiches de consignation* dans l'étape pour un comportement inadéquat dans la cour de récréation.

Fiche de consignation

La fiche de consignation est une fiche sur laquelle est décrit le comportement fautif de l'élève. Selon son échelon, l'élève peut avoir à décrire son propre comportement. Cette fiche est signée par l'élève, son institutrice ou son instituteur et ses parents, et doit être retournée à l'école. Si le comportement de l'élève ne s'améliore pas après quatre ou cinq fiches de consignation, l'enseignante ou l'enseignant en informe la direction afin de discuter de la démarche à adopter. Chaque cas est traité de façon individuelle. L'enseignante ou l'enseignant peut rencontrer les parents avec ou sans la direction. Elle ou il peut également rencontrer les parents, des spécialistes et la direction. Si le cas l'exige, on établit un plan d'intervention et l'on détermine un objectif prioritaire sur lequel toutes les personnes intervenant pourront travailler. On prévoit également du renforcement positif, de façon que l'enfant sente qu'on l'encourage et le suit.

Les fiches de consignation sont attribuées aux élèves lorsqu'il y a quelques récidives d'un même comportement fautif mineur, par exemple enlever et lancer la casquette d'une ou d'un élève. Elles sont remises aussi à l'occasion d'un premier comportement fautif majeur, lequel porte atteinte à la sécurité physique des autres, comme de lancer des balles de neige ou des cailloux, ou encore se bagarrer.

Les surveillantes ou les surveillants dans la cour de récréation interviennent immédiatement auprès des élèves fautifs impliqués dans un conflit mineur. Cependant, il revient aux institutrices ou aux instituteurs des élèves récidivistes ou responsables d'une offense majeure d'intervenir auprès de ces élèves une fois que les surveillantes ou les surveillants les auront avertis.

Il y a une activité de privilège par étape. Il peut s'agir d'une récréation supplémentaire, d'une collation servie au gymnase par petits groupes, d'un film, ou encore du tirage d'un livre.

Les élèves qui ont une fiche de consignation sont privés de l'activité de privilège et sont regroupés dans une classe pour faire du travail scolaire sous la surveillance d'une enseignante ou d'un enseignant. Il ne s'agit pas de travail supplémentaire comme tel, mais du travail d'enrichissement.

La directrice ou le directeur rencontre les élèves qui ont mérité de participer à l'activité pour les féliciter de leurs bons comportements; mais elle ou il rencontre également celles et ceux qui en ont été privés afin de les aider à s'améliorer. Elle ou il rencontre ces derniers et ces dernières en sous-groupes (1re et 2e année; 3e et 4e année; 5e et 6e année).

Coût

Les activités de privilèges coûtent environ 600 $.

Avantages

- Le programme de bons comportements met la direction, l'équipe école et les élèves sur la même longueur d'onde. Il permet de la constance dans l'application des règlements.

- Le fait de donner des objectifs communs aux enseignantes et aux enseignants ainsi qu'aux élèves a l'avantage de créer de la cohésion au sein du personnel enseignant et de rendre le message plus clair pour les élèves.

Commentaires

- Les surveillantes ou les surveillants ont peu de pouvoir dans la cour de récréation.

- Sans la collaboration des institutrices et des instituteurs, les chances de réussite du programme sont nulles.

- Dans certains cas, le comportement des élèves fautifs est tributaire de la situation difficile qu'elles ou ils vivent. L'application seule des sanctions à la suite d'un manquement aux règlements n'est donc pas suffisante pour enrayer leurs problèmes de comportement.

- Les activités de privilège ne sont pas fréquentes. Attendre à la fin d'une étape pour obtenir une récompense pour leur comportement peut apparaître long pour certains ou certaines élèves, particulièrement pour les élèves du premier cycle.

Variantes

- Parallèlement au projet intitulé *Structure particulière aux récréations* (voir p. 32), lequel consiste à diviser la cour de récréation en aires de jeux organisés, il existe un système de renforcement positif du comportement au cours des récréations.

Au début de l'année, on sélectionne, parmi les règles de vie de l'école, cinq gestes à ne pas poser pendant la récréation. Les élèves qui posent l'un ou l'autre de ces gestes reçoivent de la surveillante ou du surveillant un billet de comportement (billet jaune). Ces infractions sont compatibilisées par la direction.

Toutes les trois semaines, des activités de la durée d'un cours sont organisées pour les élèves qui n'ont pas reçu de billet de comportement ou qui n'en ont reçu qu'un seul. Les activités varient d'une fois à l'autre. Il peut s'agir d'un film, de jeux de société ou d'activités suggérées par les élèves.

Les élèves privés de l'activité sont regroupés dans une classe et font du travail scolaire. On informe également les parents de la raison pour laquelle leur enfant n'a pu participer à l'activité.

Les élèves qui récidivent trop souvent sont gardés en retenue après l'école sous la surveillance de la directrice ou du directeur, qui pourrait se charger personnellement d'aller les reconduire à la maison.

- Un travail de réflexion pourrait remplacer le travail scolaire prévu pour les élèves privés de l'activité. Voir les variantes du projet 9 intitulé *Le Club des admirateurs Pas plus*.

STÈME DE CONSÉQUENCES

ectif

lopper, chez l'élève, l'estime de soi et autres et lui permettre de vivre une on de qualité.

ée

alisation du projet s'échelonne sur toute ée.

ouiement

ystème de conséquences est basé sur le ipe de la réalité du docteur William ser. L'application de ce système se fait lasse et dans l'école, et la démarche est ue de toutes et tous les élèves.

hoisit d'abord à chaque étape un point en rapport avec une des valeurs du pro ducatif, qui sont le respect, l'estime de t l'autonomie.

hoix du point cible est le résultat d'une rche de consultation des conseils de e et du conseil d'élèves de l'école. Les eils de classe discutent d'abord avec compagnes et compagnons des èmes qu'ils rencontrent, puis font part onseil d'élèves des résultats de leur ssion. Les membres du conseil d'élèves nt ensuite pour le point cible qui sera le vedette de l'étape. En voici deux ples :

« Je réfléchis avant d'agir. »

« Je ne donne pas de jambette. »

la mascotte de l'école qui annonce aux s au cours du lancement d'étape le point voiler. Le lancement se fait par cycle et une demi-heure. L'annonce du point se fait de différentes façons, comme par ésentation d'une pièce de théâtre. Le vedette est affiché un peu partout dans l'école et il est fréquemment rappelé par l'entremise de la radio scolaire. Un thème est également rattaché à chacun des points-vedettes.

Chaque point-vedette est ensuite ramené en classe, où les élèves avec l'aide de leur institutrice ou de leur instituteur ont déjà établi au début de l'année leurs propres règles de même que les conséquences positives et négatives du respect et du non-respect de ces règles. Les conséquences s'appliquent également au point-vedette. Elles peuvent différer d'un groupe à l'autre et varier en nombre.

En cas de non-respect de l'une ou l'autre des consignes, l'élève en cause doit d'abord suivre la démarche des conséquences établies en classe. Si le comportement de l'élève ne s'améliore pas après l'application des conséquences de règle interne du groupe, l'élève doit aller voir la direction et suivre la démarche des conséquences déterminées pour l'ensemble des élèves de l'école par le conseil d'élèves.

Cette démarche consiste d'abord à réfléchir avec la directrice ou le directeur sur son comportement et sur la façon de l'améliorer. L'élève partage ensuite le fruit de ses réflexions avec les élèves de son groupe, qui ne portent pas de jugement, mais l'aident plutôt à s'améliorer.

Si cette première étape de la démarche n'apporte pas les résultats escomptés, l'élève a une copie adaptée de la consigne non respectée et doit signer un engagement à s'améliorer, dont les parents doivent prendre connaissance.

Si cette dernière mesure ne suffit pas à améliorer le comportement de l'élève, la direction appelle les parents et, si nécessaire, les rencontre avec leur enfant.

Les conséquences positives établies pour l'ensemble des élèves en vue du respect des règles sont elles aussi déterminées par le conseil d'élèves. Il s'agit de l'élection, par l'ensemble des élèves, de celles et ceux qui sont méritants selon des critères particuliers à chacun des groupes. Il y a trois types d'élections, lesquelles se font dans chaque groupe. Il y a d'abord l'élection de l'élève de la semaine. Puis, il y a l'élection de l'élève de l'étape et enfin, l'élection de l'élève de l'année à l'occasion du gala Méritas.

Coût

Le réalisation du projet coûte environ 200 $.

Avantages

- Ce projet rallie tout le monde. Il incite les gens à travailler dans le même sens.
- Les élèves sont tous et toutes au courant de la démarche du système des conséquences.
- Les élèves, les conseils de classe et le conseil d'élèves de l'école jouent un rôle actif dans la réalisation du projet.
- Il y a plus de chances que le comportement des élèves change parce qu'elles et ils se sentent soutenus.
- Le projet crée un esprit d'entraide et de solidarité chez les élèves. Celles ci et ceux-ci ne sont pas déçus de ne pas être choisis l'élève méritante ou méritant, parce qu'ils se réjouissent de l'amélioration de l'une ou de l'un des leurs.

Commentaire

Il faut consacrer du temps et de l'énergie à la réalisation d'un tel projet.

LA CHARTE DES DROITS ET DES RESPONSABILITÉS DES ÉLÈVES

Objectif

Situer les règles de vie par rapport à une charte des droits et des responsabilités des élèves et rendre ces règles de vie accessibles aux élèves.

Durée

La réalisation du projet s'échelonne sur toute l'année.

Déroulement

Les élèves de l'école reçoivent au début de l'année la charte de leurs droits et de leurs responsabilités. Leurs droits leur sont présentés en parallèle avec leurs responsabilités, par exemple :

- *Droit* :
  Tu as le droit d'exprimer ton opinion. Elle est importante pour nous.

- *Responsabilité* :
  Tu dois permettre aux autres d'exprimer leur opinion et tu dois respecter leurs idées.

On insiste auprès des élèves sur le fait que le respect de leurs droits est étroitement lié à leurs responsabilités.

Cette présentation se fait en classe par des mises en situation adaptées à l'âge des élèves.

De cette charte, découlent des règles de vie établies annuellement par le conseil d'élèves et des enseignantes et enseignants. Ces règles de vie sont rédigées par les élèves mêmes.

Exemple : ne pas dire de gros mots,
ne pas se tricher, etc.

Ces mêmes personnes trouvent également une conséquence cohérente pour chacune des règles de vie en cas de non-respect. Par exemple, une ou un élève qui se bagarre pendant la récréation ne pourra participer à une prochaine récréation.

Les élèves sont informés au début de l'année des conséquences reliées au non-respect de l'une ou l'autre des règles de vie.

Avantage

La charte des droits et des responsabilités donne aux règles de vie leur véritable sens.

Commentaire

Des malentendus peuvent survenir si la charte des droits et des responsabilités n'est pas bien expliquée.

FORMATION D'UN CONSEIL D'ÉLÈVES[1]

Objectif

Faire participer les élèves à la promotion et à l'application des règles de vie de l'école.

Durée

La réalisation de ce projet s'échelonne sur toute l'année.

Déroulement

Le conseil d'élèves fait la promotion du respect des règles de vie[2]. Cette promotion peut se faire, par exemple, par des affiches ou encore par une discussion en classe animée par la représentante ou le représentant de groupe et son institutrice ou son instituteur à la suite d'une réunion du conseil d'élèves.

Le conseil élabore également des stratégies pour faire respecter les règles, par exemple la création collective d'une murale.

Le conseil d'élèves organise aussi les fêtes de l'Harmonie[3]. À l'aide d'un sondage et par l'entremise de ses représentantes ou représentants de groupe, le conseil d'élèves recueille des suggestions d'activités.

Avantages

- La participation active des élèves à la promotion et à l'application des règles de vie est la principale force d'un tel moyen d'action.
- La formation d'un conseil d'élèves à partir d'une élection est un moyen privilégié d'initiation à la démocratie.

---

1. Pour la tenue d'une élection à l'école, on peut utiliser le document intitulé *Des élections à l'école primaire*, publié par le Directeur général des élections et le ministère de l'Éducation, 1991.
2. Chaque élève reçoit au début de l'année un carnet de règles de vie qu'il ou elle signe, de même que ses parents.
3. Fêtes de l'Harmonie : activités visant à récompenser les élèves qui respectent les règles de vie de leur groupe et celles de l'école.

3

DIMINUTION DE LA VIOLENCE AUX RÉCRÉATIONS

La récréation est un temps de repos permettant aux élèves de se divertir. Il arrive pourtant que cette période de repos soit une occasion de tension et de conflits, lesquels ne se règlent pas toujours à l'amiable.

Une telle situation empêche les élèves en cause de profiter de la détente qu'offre la récréation et les rend moins réceptifs à l'enseignement donné au retour de celle-ci.

La plupart des projets décrits dans le chapitre qui suit proposent le jeu comme solution au problème de la violence dans la cour de récréation. Ces projets sont guidés par le principe qu'un enfant occupé ne pense pas à se bagarrer.

STRUCTURE PARTICULIÈRE AUX RÉCRÉATIONS

Objectifs

- Séparer les grands des petits.
- Assurer une protection aux élèves handicapés.

Durée

La réalisation du projet s'échelonne sur toute l'année.

Déroulement

La cour d'école est divisée en onze territoires, chacun correspondant à un groupe. Les territoires sont regroupés par cycle, de façon que les élèves du premier cycle ne soient pas en contact avec les élèves du second cycle. Deux surveillantes ou surveillants circulent dans la cour tout au long de la récréation.

Chaque groupe doit s'occuper à jouer, et ce dans les règles de l'art. Il importe donc que les élèves connaissent bien les règles du jeu auquel ils et elles participent afin d'éviter les conflits. C'est la professeure ou le professeur d'éducation physique qui se charge de leur expliquer les règles du jeu auquel ils et elles veulent jouer à la récréation. L'explication des règles se fait dans le cours d'éducation physique.

Les deux surveillantes ou surveillants s'assurent que chaque groupe joue. Si tel n'est pas le cas, ils en informent la professeure ou le professeur d'éducation physique qui suggérera un jeu aux élèves de ce groupe, dans un prochain cours, et qui leur en expliquera les règles.

Du matériel récréatif est fourni aux élèves des deux cycles. De plus, au premier cycle, des aires sont prévues pour jouer à l'élastique ou à la marelle.

Au retour de la récréation, les enseignantes et les enseignants sont déjà placés à la porte de leur classe et la rentrée se fait en silence. De plus, les élèves du second cycle n'entrent pas en rangs, mais à la file indienne.

Avantages

- Le jeu garde l'enfant occupé. Quand l'enfant joue, il ne pense pas à se chamailler.
- Connaître les règles du jeu obligatoires évite les conflits causés par la méconnaissance de celles-ci.

Commentaires

- C'est un projet difficile à réaliser si la cour de récréation n'est pas suffisamment grande et si elle ne s'égoutte pas facilement au printemps.
- Les jeux obligatoires peuvent à la limite causer de la violence chez les jeunes qui ont besoin d'un relâchement du cadre scolaire à la récréation.
- Les jeux organisés ne fonctionnent pas très bien durant la période de la fonte des neiges en raison de l'eau et de la gadoue dans la cour.

Variantes

- La cour de récréation est divisée en plusieurs aires de jeux en fonction desquelles la professeure ou le professeur d'éducation physique prépare des jeux saisonniers pour les élèves de chaque échelon. Ces jeux sont répartis sur un horaire de cinq jours, à raison de deux récréations par jour. Par exemple, en automne, à la récréation du matin du jour un, les enfants de 1re année peuvent jouer à tels jeux dans telles aires de jeux.

L'horaire est conservé pour la saison. La professeure ou le professeur d'éducation physique prépare donc quatre horaires par année.

Ces horaires sont distribués aux surveillantes ou aux surveillants à chaque récréation. Ceux-ci peuvent ainsi informer les élèves des jeux suggérés, de même que des aires où ils et elles pourront les pratiquer. De plus, des élèves (une ou un élève par groupe, que la professeure ou le professeur d'éducation physique choisit au début de la saison) sont chargés de sortir et de ranger le matériel des jeux des deux récréations. Enfin, tous les jeux proposés sont connus des élèves puisqu'ils et elles y ont joué pendant leur cours d'éducation physique.

Les aires de surveillance des enseignantes et des enseignants peuvent être déterminées en fonction du cycle dans lequel ils enseignent, ce qui limite la surveillance à des groupes qu'ils connaissent davantage. Une enseignante ou un enseignant de 6e année, par exemple, ne surveillera pas des élèves de 1re année.

- Pour permettre aux surveillantes et aux surveillants de mieux connaître les élèves de l'école, il peut être intéressant que tout le personnel enseignant sorte aux récréations durant les deux premières semaines de la nouvelle année scolaire.

- Dans le but de faciliter la rentrée après la récréation, celle-ci peut se faire par différentes portes, où des enseignantes et des enseignants accueillent les élèves dans les corridors attenant à chacune des entrées.

SYSTÈME DE PARRAINAGE DANS LA COUR DE RÉCRÉATION

Objectif

Diminuer la violence dans la cour de récréation.

Durée

La réalisation du projet s'échelonne sur toute l'année.

Déroulement

La mise sur pied de ce projet suppose la participation des élèves de 5e et de 6e année.

Chaque mois, les enseignantes ou les enseignants de 5e et de 6e année, dont l'une ou l'un est responsable du projet, se rencontrent pour discuter des modalités du jumelage.

À la suite de cette rencontre, les enseignantes ou les enseignants de 5e et celles ou ceux de 6e forment leurs équipes. Chaque équipe est constituée de quatre élèves.

Une fois les équipes constituées, l'enseignante ou l'enseignant responsable rencontre ceux ou celles de 4e année et du premier cycle pour jumeler les équipes avec les groupes.

Les équipes ont la responsabilité de faire jouer aux récréations le groupe qu'elles parrainent. Pour bien remplir leur rôle, les élèves de 5e et de 6e année ont reçu, au début de l'année, une formation de leur professeure ou de leur professeur d'éducation physique. Dans son cours, ce dernier ou cette dernière leur a enseigné le fonctionnement et les règles des jeux auxquels ils et elles s'adonneraient avec les groupes jumelés.

Pour les cas de violence et de non-respect des règlements, l'élève doit rencontrer un comité de discipline *normé* à cet fin.

Avantages

- Les élèves se sentent davantage responsables de ce qui se passe dans la cour de récréation.
- Par l'entremise du projet, les élèves de 5e et de 6e prennent conscience de la tâche que représente l'encadrement.

Commentaires

- La période de jumelage (un mois) semble trop longue pour les enfants de 5e et de 6e année.
- Les jeux organisés ne fonctionnent pas très bien durant la période de la fonte des neiges en raison de l'eau et de la gadoue dans la cour.

Variantes

La responsabilité des équipes pourrait se limiter à faire jouer les groupes qu'elles parrainent à une récréation par jour ou aux deux récréations tous les deux jours.

LA RÉCRÉATION POSITIVE

Objectif

Permettre aux élèves vivant difficilement la récréation de mieux profiter de cette période de repos afin d'être plus réceptifs à l'enseignement donné après la récréation.

Durée

La réalisation du projet s'échelonne sur vingt semaines.

Déroulement

Il s'agit de faire appel, à l'instar des travailleuses et des travailleurs de rue, à un travailleur ou une travailleuse de cour. Cette personne est en fait un technicien ou une technicienne en loisirs, devant réaliser et animer pendant vingt semaines le projet « récréation positive » visant à rejoindre les élèves qui manifestent un comportement violent, les élèves rejetés par les autres ainsi que les élèves timides, isolés ou négatifs.

De l'intérieur de l'école, la travailleuse ou le travailleur de cour observe d'abord discrètement à quelques reprises les caractéristiques de la cour de récréation et l'attitude des élèves côtés à l'heure de la récréation. Ces observations lui permettent de faire une analyse des possibilités de jeux en fonction de la cour et de voir en action les élèves visés. À la suite de cette analyse, le travailleur ou la travailleuse de cour élabore des jeux et des stratégies d'animation pour ces élèves.

La personne qui agit comme travailleur ou travailleuse de cour est présente à chacune des récréations. Après avoir abordé les élèves en question au moment de la récréation, elle les regroupe et leur propose des jeux, lesquels varient d'une récréation à l'autre. Elle explique ces jeux aux élèves et joue avec eux et elles, ce qui lui permet de créer un lien personnel avec ces jeunes. Cependant, la participation aux jeux n'est pas obligatoire.

Dans une étape de valorisation, la travailleuse ou le travailleur de cour confie des responsabilités aux élèves. Ce sont les élèves, par exemple, qui doivent aller chercher le matériel nécessaire pour la réalisation des jeux ou encore qui sont chargés d'expliquer à plusieurs petits groupes dispersés à travers la cour le jeu prévu pour la récréation. Ainsi, grâce à ces « aides », les élèves qui le désirent peuvent participer aux jeux.

Le rôle du travailleur ou de la travailleuse de cour ne se limite pas à l'animation de la récréation. Autant que possible, il ou elle essaie de régler les incidents de violence qui surviennent dans la cour. De plus, il ou elle fait de l'écoute active en rencontre individuelle ou de groupe et participe à l'élaboration de plans d'intervention auprès des élèves à risque.

Le travailleur ou la travailleuse de cour est vraiment plus qu'une animatrice ou qu'un animateur de jeux pour les enfants. Ce peut être un ami ou une amie et leur confident ou confidente.

Coût

La réalisation du projet peut coûter entre 1 500 $ et 2 000 $, soit 50 $ pour le matériel nécessaire aux jeux récréatifs et le reste pour l'engagement du travailleur ou de la travailleuse de cour pendant vingt semaines.

Avantages

- Un tel moyen d'action permet de réduire les comportements nuisibles au rendement scolaire.
- Il crée un esprit d'entraide et de civisme chez les élèves.
- Il favorise le respect de l'autre et de l'environnement.

Commentaires

- Il importe de souligner la présence du travailleur ou de la travailleuse de cour dans la cour de récréation n'exclut pas celle des surveillantes et des surveillants.

- Pour une école de plus de 200 élèves, un seul travailleur ou une seule travailleuse de cour ne peut suffire à la tâche. L'idéal serait d'avoir une travailleuse ou un travailleur de cour par cycle afin d'organiser des jeux en fonction de l'âge des élèves.

Variante

La participation des enseignantes et des enseignants à l'élaboration et l'exécution des jeux pourrait favoriser une meilleure efficacité de ce moyen d'action.

4

ACTIVITÉS POUR GROUPES CIBLES

La catégorie d'activités qui suit regroupe des projets différents, mais dont le point commun est de rejoindre des groupes cibles. La particularité de la plupart des projets est que leur mise en oeuvre est restreinte à quelques élèves ou encore à quelques groupes.

D'ACTION-RESPECT

tre conscience aux élèves qui
rés de leur comportement

ncidence de la violence dans le
nent de ces élèves

ir aux élèves des moyens
la violence pour s'amuser

du projet s échelonne sur deux

t

ad de ce projet nécessite la
du ou de la psychologue, de la
ciale ou du travailleur social et
'une enseignante ou d'un ensei
ssurer au projet le soutien le
. Ces trois personnes se ren
seurs reprises dans le but de
planifier les interventions
oupes d'élèves appelés *groupes*

deux rencontres d'une demi
ne pour déterminer les thèmes
la suite d'une analyse de la
ciste à l'école. Il faut
voir quatre réunions d'environ
demie chacune pour planifier et
rencontres avec les jeunes

ensuite être présenté à la direc
mbres de l'équipe-école. À ces
emande de déceler des élèves
ile ayant des problèmes de
parents autant que les élèves
donner leur consentement pour
rojet. Les parents peuvent être
démarche par lettre, alors que

les élèves peuvent en être informés individuellement par la directrice ou le directeur.

Il est essentiel de limiter à quatre le nombre d'élèves par groupe, sinon les élèves risquent de se renforcer dans leurs mauvais coups.

L'animation des groupes est assurée par le ou la psychologue et par la travailleuse sociale ou le travailleur social. Chacun des groupes rencontre les animateurs ou les animatrices une fois par deux semaines. La rencontre, d'une durée d'une heure et demie, a lieu pendant l'heure du dîner.

La rencontre se déroule en deux temps. Dans un premier temps, les élèves et les deux animateurs ou animatrices dînent ensemble dans le local des enseignants et des enseignantes tout en discutant librement. Cette première partie de la rencontre dure environ une demi-heure.

Puis tout le groupe se déplace à la bibliothèque pour la seconde partie de la rencontre, durant laquelle des activités structurées sont présentées. Il y a un thème par rencontre. Mais avant d'aborder le thème, les deux animatrices ou animateurs font un retour avec les élèves sur les événements des deux dernières semaines. Ils leur demandent ce qu'ils et elles ont vécu comme comportements violents ou comme comportements respectueux depuis la dernière rencontre. À la suite des confidences des élèves quant à leurs comportements violents, les animatrices ou les animateurs discutent avec ces élèves des solutions pacifiques qu'ils ou elles auraient pu apporter pour résoudre les conflits vécus.

Les deux animatrices ou animateurs présentent chacun des thèmes sous forme de questions, auxquelles les élèves sont invités à répondre. Sur le thème de la connaissance, par exemple, ils peuvent demander aux élèves de leur parler d'eux et d'elles, de leur musique préférée, de leur famille. Sur le thème de la violence, ils peuvent leur demander le type de comportement violent qu'ils et elles adoptent ou encore la sorte de violence qu'ils ou

elles ont subie étant plus jeunes. Il s'ensuit une « discussion » autour du thème retenu.

La rencontre se termine par une activité d'estime de soi, qui varie d'une fois à l'autre (ex. : se trouver une qualité; donner une qualité à une autre personne; se composer un compliment). À la dernière activité d'estime de soi, les élèves ont à s'exprimer sur des sujets écrits sur des bouts de papier et qu'ils et elles pigent. Exemples :

- Pourquoi te choisirais-tu comme amie (ou ami) ? comme fille (ou fils) ?
- Tu es une professeure (ou un professeur); pourquoi aimerais-tu l'avoir comme élève ?
- Parce que tu déménages, tes amis et amies t'écrivent une carte avec tes qualités; écris cette carte.

Les élèves pigent leur sujet au début de l'exercice et disposent d'environ cinq minutes pour préparer leur « exposé ».

La dernière rencontre est prévue pour trouver un moyen de rendre publique la démarche de ces jeunes. Au cours de cette rencontre, les élèves choisissent le moyen par lequel ils et elles souhaitent faire connaître leur démarche (ex. : journal, soynète, affiches).

Chaque élève des groupes *action respect* reçoit un certificat de participation personnalisé, à l'occasion de la remise des mérites à la fin de l'année.

La durée du projet est d'environ cinq rencontres. Cependant, selon le rythme et les besoins des groupes, les animatrices ou les animateurs peuvent ajouter des rencontres afin d'approfondir un thème ou l'autre. En conséquence, il est préférable de mettre le projet sur pied le plus tôt possible.

Avantages

- Ce projet permet d'établir une relation entre l'élève et l'adulte et entre les élèves.
- Le dîner en groupe contribue en grande partie à établir ces relations.
- Ce projet permet de s'adapter au rythme et aux préférences du groupe.

Commentaire

La réalisation de ce projet exige beaucoup de temps de la part des responsables.

LE THERMOMÈTRE DE LA NON-VIOLENCE

Objectif

Apprendre aux élèves agressifs qui ont été ciblés à adopter des comportements non violents.

Durée

La réalisation du projet s'échelonne sur toute l'année.

Déroulement

La réalisation de ce projet requiert la collaboration de deux éducatrices ou éducateurs spécialisés et de deux spécialistes en psychologie ou en psychoéducation (il peut s'agir de stagiaires). Ces personnes-ressources dressent d'abord un inventaire des élèves ayant un comportement agressif. Cet inventaire, qui s'échelonne sur trois mois au début de l'année, se fait à partir d'observations de « comportements » sur le terrain » et de la consultation des fiches de comportement[1]. Une fois les élèves ciblés (une douzaine environ), les responsables du projet doivent obtenir le consentement de ces élèves et de leurs parents.

Par la suite, les rencontres hebdomadaires ont lieu pendant l'heure du dîner avec les responsables du projet et les élèves choisis. Elles durent une heure et demie et se passent dans le local des éducatrices spécialisées ou éducateurs spécialisés.

Les rencontres se déroulent en deux temps. Dans un premier temps, les élèves et les responsables du projet dînent ensemble. Ils et elles discutent librement, histoire de créer un climat de détente. Dans un second temps, après le dîner, tout le monde s'assoit en demi-cercle devant un tableau sur lequel il y a deux thermomètres en carton : un thermomètre de la violence et un autre de la non-violence.

Le thermomètre de la violence monte dans la semaine proportionnellement aux comportements agressifs qu'a adoptés chaque élève participant au projet. Cette « ascension » du thermomètre se fait individuellement. Après chaque comportement agressif, l'élève doit rencontrer une éducatrice spécialisée ou un éducateur spécialisé : c'est au moment de cette rencontre que le thermomètre monte d'un degré.

Le thermomètre de la non-violence monte, quant à lui, à la suite des comportements non violents que les élèves rapportent au moment de la rencontre hebdomadaire. Tout au long des rencontres, les éducatrices ou les éducateurs font beaucoup de renforcement positif. Lorsque le thermomètre de la non-violence dépasse celui de la violence, les élèves sont récompensés. Une activité est alors organisée à l'occasion de la rencontre hebdomadaire (ex. : fabrication de totems en savoir). Lorsque le thermomètre de la non-violence atteint 90 p. 100 de sa hauteur, les élèves sont récompensés par une sortie.

Avantages

- Les rencontres en groupe sont très motivantes. Elles aident les élèves à voir leurs comportements pacifiques.
- C'est en écoutant le témoignage des autres que les élèves en viennent à réaliser qu'ils et elles aussi sont capables d'adopter des comportements pacifiques.
- Les rencontres en groupe permettent aux élèves de sortir de leur isolement. Ils et elles se rendent compte qu'il y a d'autres jeunes qui ont des comportements

1. Fiches de comportement :
   - fiches sur lesquelles sont notés les manquements aux règlements ;
   - ceux et celles qui n'observent pas le règlement ont une fiche de comportement ;
   - pour les besoins du projet, on retient les fiches des élèves qui manquent le plus aux règlements.

agressifs, mais qui trouvent des moyens de s'en sortir.

- Les rencontres permettent aux élèves de voir les adultes dans un autre contexte.

Commentaire

Au début du projet, on faisait monter le thermomètre de la violence au moment de la rencontre en groupe. On a vite constaté que la montée collective du thermomètre de la violence motivait davantage les élèves à avoir des comportements violents, le récit des actes violents posés par les élèves avant un effet de renforcement positif. C'est pourquoi l'on a jugé préférable que se fasse individuellement l'ascension du thermomètre de la violence.

PROJET DE FABRICATION DE PAPIER

Objectifs

- Favoriser le développement harmonieux des élèves qui ont des difficultés de comportement.
- Cultiver leur sentiment d'appartenance à l'école.
- Développer leur motivation à l'apprentissage.
- Rehausser leur estime de soi par l'exploitation de leurs talents.
- Modifier leur comportement violent.

Durée

La réalisation du projet s'échelonne sur toute l'année.

Déroulement

Le projet consiste à fabriquer du papier à partir d'une recette que l'on trouve dans le livre *Ensemble, récupérons notre planète*[1]. Il s'adresse aux élèves qui manifestent beaucoup de violence dans leur comportement, qu'il s'agisse de violence physique ou de violence verbale, et qui, pour ces raisons, sont suivis par la ou le psychologue de l'école. C'est d'ailleurs cette personne-ressource qui sélectionne, sur la base de leur comportement, les participantes ou les participants au projet, qu'elle envoie par la suite à l'éducatrice spécialisée ou à l'éducateur spécialisé, responsable du projet. La participation au projet se fait sur une base volontaire.

Pour fabriquer du papier, il importe de réserver une salle à cette fin et de se procurer le matériel nécessaire. Il est fortement recommandé d'essayer la recette de fabrication de papier avant de mettre le projet en place.

L'activité de fabrication de papier, d'une durée d'une heure, se déroule une fois la semaine tout au long de l'année. Chaque élève participe à l'activité indépendamment des autres. Cette activité est insérée dans la grille des horaires et chaque élève s'y rend à l'heure convenue par son enseignante ou son enseignant et par l'éducatrice spécialisée ou l'éducateur spécialisé.

L'heure de l'activité est déterminée à l'avance avec l'enseignante ou l'enseignant. Pour ne pas pénaliser l'élève, l'enseignante ou l'enseignant choisit souvent de libérer l'élève à une heure de cours dans laquelle il ou elle a de la facilité. Cependant, l'élève doit toujours reprendre les cours perdus. Par la suite, c'est en se basant sur le comportement de l'élève au cours de la dernière semaine que l'enseignante ou l'enseignant décide s'il ou elle mérite ou non son activité.

Les élèves ciblés sont d'abord initiés à la fabrication du papier. Une fois initié, l'élève qui mérite son activité peut inviter trois élèves de sa classe qui, selon leur institutrice ou leur instituteur, ont eu un bon comportement durant la dernière semaine. L'élève qui a des difficultés de comportement, que l'éducatrice spécialisée ou l'éducateur spécialisé appelle son « bras droit », montre alors aux élèves méritants à faire du papier.

Tous et toutes les élèves de l'école finissent par faire du papier. Les élèves méritants peuvent participer à l'activité jusqu'à sept fois par année. Les élèves du second cycle s'occupent de la fabrication du papier, tandis que les élèves du premier cycle s'occupent de la finition.

Le climat de détente créé par l'activité favorise les confidences. Tout en travaillant à la fabrication du papier, l'élève se confie; il ou elle parle de ses problèmes à la maison et à l'école. C'est à ce moment que l'éducatrice

1. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC et autres. *Ensemble, récupérons notre planète*. Québec, Communications CEQ, 1990, p. 98 à 103.

spécialisée ou l'éducateur spécialisé peut intervenir.

Si la pratique de l'activité est interdite à l'élève deux ou trois semaines de suite en raison de son mauvais comportement, on lui propose un contrat personnel afin de l'aider à améliorer son comportement et par conséquent lui permettre de mériter l'activité. Ce contrat comprend des comportements que l'élève doit travailler, comme prendre son rang ou faire le travail demandé, et est réparti en six cases de quarante-cinq minutes. Avec l'aide de l'enseignant ou de l'enseignante, l'élève évalue son comportement aux 45 minutes. L'enseignant ou l'enseignante initialise la case si le comportement a été bon. L'élève doit obtenir 24 points sur 30 pour mériter son activité.

Le papier produit est vendu. Il est également possible de répondre à des commandes spéciales, tels des cartes de Noël, des cartes de la Saint-Valentin, des étiquettes de cadeau (à l'unité), des faire-part de mariage, ou du papier à peindre. Les profits des ventes servent à financer le projet et différentes activités de l'école, le carnaval de l'école.

Coût

Le mise sur pied du projet coûte une centaine de dollars.

Avantages

- Le projet de fabrication de papier permet d'établir une relation de confiance entre les élèves et l'éducatrice spécialisée ou l'éducateur spécialisé. Le climat de détente qui règne au moment de l'activité favorise d'ailleurs les confidences.

- Ce projet est axé sur le positif. L'accent est mis sur les talents des élèves ciblés, et leur comportement est renforcé par leurs réalisations.

- Ce projet est très motivant et réussit à soutenir l'intérêt des élèves qui y participent.

- La possibilité pour les élèves de la classe de pouvoir participer à la fabrication du papier les motive à adopter un bon comportement en classe et à ne pas encourager l'élève ciblé qui adopte un comportement inadéquat.

Commentaires

- Lorsqu'on ne se limite pas à la production régulière de papier, les élèves sont moins portés à se confier. Les périodes de surcharge s'il y a des commandes spéciales ne favorisent donc pas la confidence. Dans cette situation, les élèves produisent plus vite, se concentrent davantage sur leur travail et sont donc moins disposés à se confier.

- Le retour en classe est parfois difficile pour quelques élèves ciblés, en raison du trop grand enthousiasme que l'activité suscite chez eux ou chez elles. L'activité les emballe tellement qu'elles ou ils retournent parfois excités en classe. L'éducatrice spécialisée ou l'éducateur spécialisé doit donc s'assurer que les jeunes se calment avant de retourner en classe.

LE PARRAINAGE

Objectif

Rendre responsables les aînées ou les aînés de 6e année, tout en rassurant et en mettant à l'aise dans l'école les plus jeunes élèves.

Durée

La réalisation du projet se fait surtout de façon ponctuelle.

Déroulement

Le système de parrainage consiste à jumeler les élèves de 6e année avec les plus jeunes élèves de l'école. Il peut prendre différentes formes. Durant les premiers jours de classe, les aînées ou aînés conduisent les plus jeunes dans la cour de récréation. Ils les accompagnent à la bibliothèque et leur lisent des histoires. À la demande de l'enseignante ou de l'enseignant des plus jeunes, les plus vieux et plus vieilles les aident à faire du découpage à l'occasion d'activités spéciales. Ils les aident également à s'habiller en hiver.

Avantage

Le système de parrainage crée un sentiment de solidarité entre les élèves jumelés. Il devient par conséquent plus embarrassant pour les plus vieux et les plus vieilles d'intimider les plus jeunes.

Commentaire

L'intérêt des marraines et des parrains pour leurs protégés peut s'émousser si la période de jumelage est trop longue ou si la tâche est trop lourde.

SUIVI AU TRANSPORT SCOLAIRE

Objectif

Prévenir et contrer la violence au moment du retour à la maison par le transport scolaire.

Durée

La réalisation du projet s'échelonne sur toute l'année.

Déroulement

La directrice ou le directeur de l'école, en collaboration avec les chauffeuses et les chauffeurs d'autobus et les responsables du transport scolaire, organise au début de l'année des rencontres avec les élèves utilisant ce service.

Au cours de ces rencontres, la directrice ou le directeur repasse les règlements du transport scolaire avec les élèves en cause et les chauffeuses et chauffeurs d'autobus.

Ces règlements sont envoyés aux parents des élèves utilisant le transport scolaire. La directrice ou le directeur demande à ces parents de signer et de retourner à l'école le coupon qui accompagne les règlements, certifiant ainsi qu'ils en ont pris connaissance.

Par la suite, la directrice ou le directeur rencontre les chauffeuses et chauffeurs afin de les inviter à ne pas laisser les situations s'envenimer. De plus, au cours de l'année, la directrice ou le directeur monte dans les autobus à plusieurs reprises afin de s'informer de la situation. Enfin, le traitement des plaintes se fait au fur et à mesure qu'elles se présentent.

Avantages

- Le projet permet de prévenir ou du moins de diminuer les incidents de violence sur le chemin du retour.
- Le traitement des plaintes au fur et à mesure est un atout appréciable dans la réussite de ce moyen d'action.

Variante

La participation de l'équipe-école pourrait alléger la tâche de la directrice ou du directeur.

CONCLUSION

Nous avons présenté dans le présent répertoire diverses activités visant à promouvoir la non violence dans les écoles primaires. Toutes ces activités, qu'elles se rattachent à la conscientisation de la problématique de la violence à l'école, au respect des règles de vie, à la diminution des actes de violence à la récréation ou encore à des groupes ciblés sont inspirées de projets qui ont été mis en oeuvre dans le milieu scolaire.

Afin de faire le choix le plus judicieux possible pour son école parmi toutes ces activités, il importe d'abord d'en choisir qui répondent aux besoins des élèves. Un tel choix accroîtra les chances de réussite du projet. Il importe également de choisir une activité qui obtiendra la collaboration de tous les partenaires de l'école. Sans cette collaboration, les résultats escomptés risquent de tarder à se manifester. Enfin, il importe de choisir des activités qui seront davantage centrées sur les causes de la violence plutôt que sur ses manifestations, ce qui augmentera ainsi les chances d'enrayer la violence.

Mais même si l'on est dans les meilleures dispositions, aucune des activités proposées n'apporte de résultats instantanés. Il faut parfois, et même souvent, s'armer de patience avant de voir poindre des résultats. Il peut être nécessaire aussi d'en combiner plusieurs et de s'en inspirer plutôt que de les réaliser telles quelles.

LES COMPLÉMENTAIRES

Gouvernement du Québec
Ministère
de l'Éducation